



FONCTION
STATUT
SERVICE
PÉRIODE EN EMPLOI

Technicien service technique
Saisonnier
Infrastructures – génie civil
Mai à août 2021

À PROPOS DE LA VILLE DE PRÉVOST

La Ville de Prévost, au pied des Laurentides, se caractérise par son engagement envers le développement durable. Avec plus de 13 500 habitants, la Ville se démarque par sa forte vitalité et son dynamisme sur le plan résidentiel, commercial et industriel.

Sous la supervision du directeur du Service des infrastructures, le titulaire de ce poste aura l'opportunité d'appliquer ses connaissances et compétences en génie civil. Il assistera ce dernier dans la planification, la réalisation et le suivi de certains mandats de nature technique.

NATURE DU TRAVAIL

- Participer à la surveillance de divers contrats (réfection de pavage, marquage sur la chaussée, scellement de fissures, réfection des ponceaux de rues, réfection des puisards et regards de rues, etc.);
- Confectionner et mettre à jour les plans de natures diverses et préparer des extraits de plans;
- Effectuer les relevés de terrain à l'aide d'outils de mesure variés incluant un niveau d'arpentage et préparer les rapports de visite;
- Participer à diverses estimations de travaux;
- Participer à diverses rencontres de chantier et de gestion;
- Traiter les requêtes/plaintes reçues par les citoyens en lien avec les divers contrats;
- Classer des plans, dossiers techniques et autres;
- S'assurer que les règles en santé et sécurité au travail sont respectées en tout temps;
- Exécuter toutes tâches connexes déterminées par son supérieur.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Détenir une formation en génie civil (DEC) ou présentement en cours;
- Avoir de l'expérience dans le domaine du génie civil serait un atout;
- Maîtriser le logiciel AutoCad et la suite Office;
- Maîtriser les divers outils de mesure de chantier (arpentage), un atout;
- Détenir un permis de conduire de classe 5;
- Détenir une attestation en santé et sécurité générale sur les chantiers de construction (ASP Construction).

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

- Avoir un esprit méthodique et organisé;
- Aptitude à travailler en équipe;
- Autonomie;
- Diplomatie et sens des responsabilités.



HORAIRE DE TRAVAIL

La semaine de travail est de 34 heures répartie du lundi au vendredi midi.

CONDITIONS DE TRAVAIL

La rémunération offerte est celle déterminée en fonction de la convention collective.

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE

Le 23 avril 2021.

POUR POSTULER : klanthier@ville.prevost.qc.ca

Nous remercions les postulants pour leur intérêt; nous communiquerons uniquement avec les candidats retenus. La Ville de Prévost respecte l'équité en emploi. Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

jeudi, 11 mars 2021